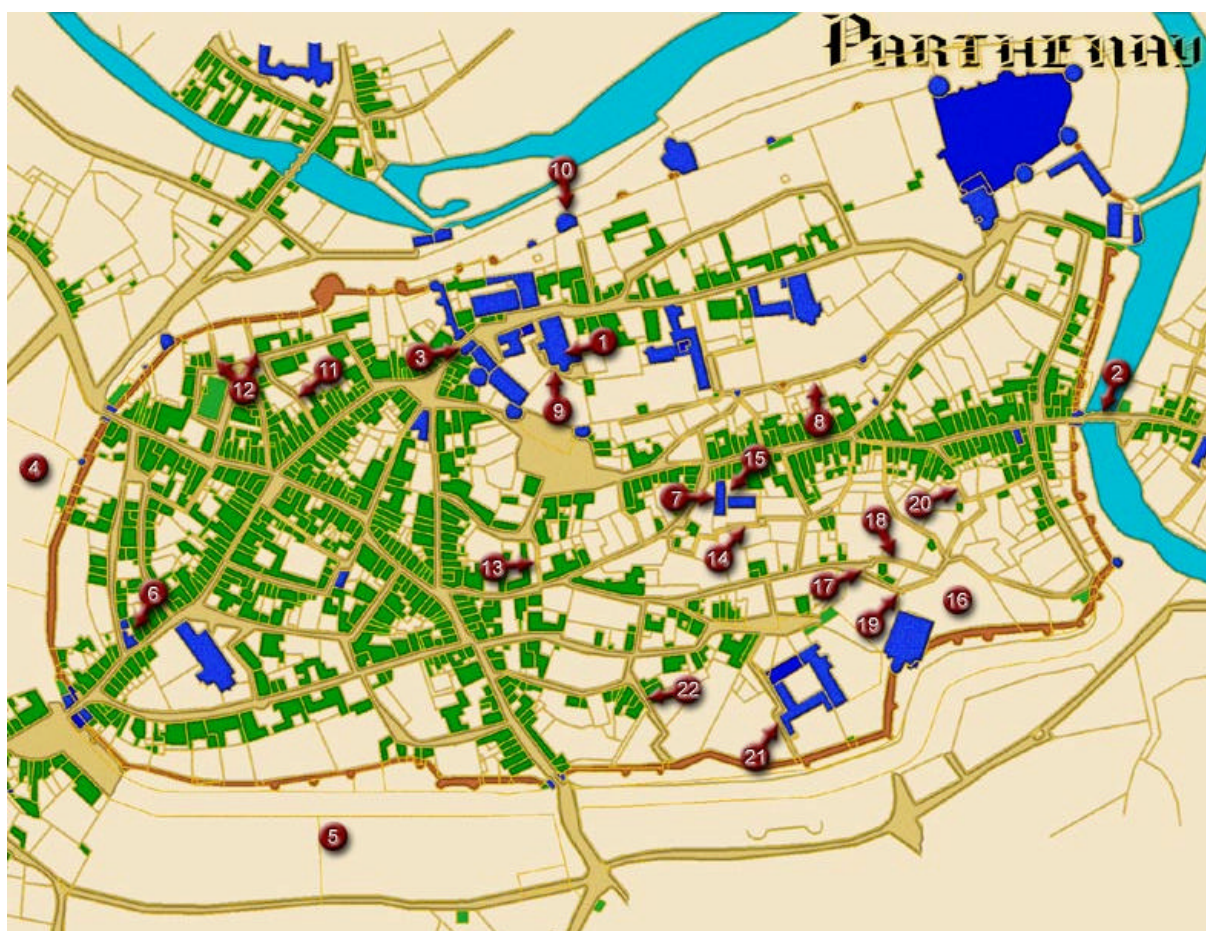


Aspects de Parthenay au XVIII^{ème} siècle.



À la fin du XVII^{ème} siècle, la baronnie de Parthenay est détenue par Armand Charles de La Porte, duc de la Meilleraye et de Mazarin qui en 1664, l'avait reçu de son père Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, Maréchal de France. Trente années plus tard, tous les domaines attachés à cette baronnie furent réunis à la couronne pour cause de réversion. Cette clause était contenue dans l'acte de donation fait par Charles VII à Dunois en 1458. À la suite de cette affaire, les Longueville, descendants de Dunois, qui avaient vendu les domaines au duc de la Meilleraye durent dédommager le roi de France, pour permettre à Charles de la Porte de récupérer les biens de son auguste ancêtre. Ce fut chose faite en 1710. Cette affaire n'avait pas arrangé l'économie locale déjà bien mal en point. L'année suivante, Jacques François Chaboceau, avocat ducal de la ville, brossa un tableau plutôt noir de la cité dans une lettre qu'il adressait au duc de la Meilleraye. « *Vous ne connaîtrez plus votre ville, une ville sans portes, sans murailles, une citadelle sans château... Tous ces riches monuments de l'antiquité qui lui avait mérité le nom de place forte, ces doubles murailles, ces triples fossés, toutes ces murailles qui l'avaient rendu digne de devenir le séjour ordinaire des comtes de Poitou et des ducs d'Aquitaine, ne sont plus que de tristes mazures* »¹.

Ce dernier terme est à retenir, car si ce plaidoyer est un peu exagéré, il n'en reste pas moins que la ville est dans un mauvais état général, surtout en ce qui concerne l'habitat.

Les mentions de mazures (maisons sans toit) sont alors fréquentes dans les archives. Cet état de fait sera latent tout au long du XVIII^{ème} siècle et ce n'est qu'à la fin de la Révolution que les

¹ Journal manuscrit de Chaboceau, avocat ducal de Parthenay. Document cité par Ledain dans son ouvrage « La Gâtine Historique et Monumentale », page 300. Nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

choses changeront, avec une nette prise de conscience par la municipalité des problèmes de logements insalubres².

L'année 1711 fut également riche en événements propres à dégrader l'état général de l'infrastructure urbaine de Parthenay. En octobre, la ville fut victime d'un tremblement de terre, suivi en novembre d'un ouragan qui abattit la flèche du clocher de l'église Sainte-Croix (repère 1 du plan)³.

Durant la période qui nous intéresse, certains monuments firent l'objet de quelques travaux. C'est ainsi que les ponts de Saint-Jacques (repère 2) et de Parthenay-le-Vieux furent réparés entre 1715 et 1721⁴. En 1726, la partie supérieure de la porte de la Citadelle ou de l'Horloge fit l'objet de travaux (repère 3). Le sommet fut aménagé en pente couverte d'une coquille de chaux, et le clocheton actuel soutenu par quatre piliers, remplaça le dôme du XVI^e siècle. Rapidement, des problèmes d'infiltration firent remplacer la coquille de chaux par une couverture en tuile⁵.

En 1780, la façade de l'église Sainte-Croix qui était en mauvais état, fut reconstruite en utilisant des matériaux provenant de la démolition de la voûte de la porte d'entrée du château⁶.

Durant le XVIII^e siècle, le corps municipal va faire combler une grande partie des fossés de la cité afin, dans un premier temps, de transférer le marché aux bestiaux (Fossé sud, début du XVIII^e siècle, repère 4 du plan), et dans un deuxième temps, de créer une place qui prendra le nom de « place du Drapeau » en 1830 (Fossé est, repère 5 du plan)⁷.

En 1731, les habitants firent procéder à l'achat de deux maisons afin d'y loger les troupes de passages. Ces deux corps de bâtiments nous sont connus sous les termes de caserne du Cerf (repère 6) et de caserne Férolle (repère 7). Elles ne furent occupées qu'occasionnellement, comme l'analyse des dépenses de la commune le fait ressortir⁸.

Avant d'évoquer les modifications topographiques de la ville au XVIII^e siècle, il convient de rappeler certaines données concernant la population puis l'habitat.

En 1720, la population de Parthenay comprenait 780 feux soit environ 3900 habitants. Quelques années plus tard, une partie de cette population va émigrer à cause d'excès commis par les

² Sur les problèmes de logements insalubres, une commission sera créée dès la Révolution. C'est ainsi qu'il sera exigé de reculer les saillies des façades. Arrêté du 11 germinal An IX : Registre des arrêtés 1791-1865, service Mémoire Vivante, Parthenay. Pour les maisons menaçant ruines : Registres des délibérations 1851-1861 en date du 4/8/1853; Registre des arrêtés 1791-1865 en date du 17/10/1791, 28/4/1792; Registre des délibérations 1810-1835 en date du 6/5/1813, 13/2/1822, service Mémoire Vivante, Parthenay. Le 25 fructidor an XI, une maison menaçant ruine doit être démolie : Archives Départementales des Deux-Sèvres, 4Q4-6, il s'agit de l'actuel 29 rue férolle. La série 3E de ces mêmes archives est très riche en actes portant mention de bâtiments en mauvais état. Le 20/01/1732, on apprend par exemple que la ruine d'une maison a entraîné un début de ruine d'une seconde et menace la stabilité d'une troisième. La seconde sera donc démolie : Archives Départementales des Deux-Sèvres, 3E2960. Voir aussi une autre maison en mauvais état : même dépôt d'archives, 3E12130 du 10/05/1732.

³ Anciens registres paroissiaux de l'église Sainte-Croix. Cité par Ledain dans son ouvrage sur la Gâtine.

⁴ Les documents mentionnant les travaux sont conservés dans le fond Ledain à la Médiathèque de Poitiers.

⁵ Une étude complète de cette porte fortifiée a été publiée dans le bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres. A. Verdon, « Les portes fortifiées de Parthenay ». 1997.

⁶ Archives Nationales, R1 195. Contrairement à ce qui est parfois mentionné, la façade ne fut pas reculée. La première travée a la même dimension que les autres. Le recul de la façade n'aurait pas nécessité la récupération de pierre au château.

⁷ Registre des délibérations 1810-1835, en date du 12/01/1812. L'atelier de charité termina alors le nivellement de la place. Sur l'histoire de la place du Drapeau, voir M. Poignat, Bulletin des Amis des Antiquités de Parthenay, n° 22-23, p. 13.

⁸ Étude en cours sur l'administration communale de Parthenay au XVIII^e siècle.

collecteurs de la taille. Ce conflit sera d'ailleurs à l'origine de la création de l'octroi en 1749. En l'An VIII, la commune ne comptera que 3213 habitants, puis 3527 en 1806⁹.

Un facteur important de récession pour Parthenay au XVIII^e siècle est lié à l'obstination des tisserands pour la conservation d'un mode de fabrication ancestral qui ne leur permit pas de résister à la concurrence utilisant des techniques plus évoluées et plus rentables. C'est ainsi qu'en 1715-1716, il y eut plusieurs faillites dans le milieu des tisserands¹⁰.

L'habitat, compte tenu des éléments qui viennent d'être évoqués, va peu évoluer au cours du XVIII^e siècle. La construction traditionnelle comprend alors un rez-de-chaussée en pierre, avec murs mitoyens également en pierre, façades à pans de bois avec briques, cloisons à pans de bois et « bouzilly » (terre, paille et poils d'animaux moulés sur des barreaux montés en tenon sur les mortaises des pans de bois). Ce « bouzilly » est également utilisé dans la réalisation des plafonds, et ne sera recouvert de plâtre qu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle. L'arrière des maisons est lui aussi bien souvent en pan de bois. Parfois, une galerie en bois est aménagée le long de cette façade. Le rez-de-chaussée sert alors bien souvent de bûcher et la galerie est quant à elle souvent protégée des intempéries par un parement de planches.

Le sol des habitations est en terre battue ou recouvert d'un dallage en granit. Le carrelage en terre cuite était rarement employé, notamment dans les maisons sujettes à l'humidité comme celles de la Vau-Saint-Jacques (par contre cette humidité favorisait le travail des tisserands). Le plancher des étages est souvent recouvert d'un carrelage de terre cuite posé sur un lit de « bouzilly ». Le dernier niveau, chambre ou grenier, ne comprend pas de plafond, il est dit « à la latte »¹¹.

L'habitat qui correspond à la description qui vient d'être faite, remonte au moyen âge, et seule une légère évolution apparaît dans certaines constructions. Si des édifices privés utilisant uniquement la pierre existaient à Parthenay dès le XII^e siècle¹², ce type d'habitation ne se généralisa qu'à la Révolution. À cette époque, de nombreuses façades furent reconstruites ou reculées afin de se conformer aux arrêtés de la municipalité d'alors qui exigeait le retrait des encorbellements¹³.

Un des principaux faits qui va transformer la physionomie de la ville au XVIII^e siècle, c'est l'appropriation de certaines venelles par les riverains. Avant de développer cet aspect de l'urbanisme, il convient également de mentionner que le parcellaire était extrêmement mouvant. Les parcelles étaient en effet souvent rassemblées, partagées ou démantelées. Un fragment de parcelle pouvait être acheté par le voisin. Les héritages favorisaient le morcellement, alors qu'à l'opposé, l'enrichissement de certains bourgeois générait le regroupement. Tout cela montre l'extrême mouvance du parcellaire que ce soit en terme d'habitat qu'en terme de jardin, tout en précisant qu'une parcelle de jardin peut être une ancienne maison et vice versa.

Recentrons maintenant notre propos sur l'appropriation des venelles par les riverains, en mentionnant également que certaines parcelles de terrains vagues subirent le même sort.

⁹ Pour l'année 1720, délibération du corps de ville 1712-1743, cité par Ledain p. 307 et 311. Registre des arrêtés 1791-1865, en date du 29 messidor An VIII. Pour 1806, Archives Départementales des Deux-Sèvres, 11F57.

¹⁰ Archives de la Vienne, C36. Cité par Ledain, p. 308.

¹¹ Une dizaine de maisons seront encore dite « à la latte » en 1853 (registre des délibérations 1851-1861). C'est un critère d'insalubrité dans le classement des maisons d'habitation. Le reste des renseignements provient de la synthèse partielle d'une étude en cours à partir d'actes notariés.

¹² Voir la gravure d'une maison du XII^e siècle avec baies géminées, dessinée par Sadoux et publiée par Bélisaire Ledain dans sa « Gâtine historique et monumentale ». Cette maison aujourd'hui détruite se trouvait sur notre actuelle rue de la Poste.

¹³ Voir note 2.

Déjà aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les riverains s'étaient appropriés les cheminements et les chemins de ronde des fortifications¹⁴. Pour la période considérée, il est possible de connaître ce phénomène en étudiant la documentation écrite, certains plans, et de compléter le-tout par des observations sur le terrain¹⁵. La synthèse de ces renseignements met clairement en évidence la spoliation du domaine public par les riverains. Pour évoquer cela, nous utiliserons un plan de la voirie vers 1700, établi sur le parcellaire de 1834.

Évoquons tout d'abord la venelle qui longeait le pied de l'enceinte est de la Citadelle (repère 8). Elle est présente sur le plan de Trudaine (vers 1750), et un document de 1755 nous permet de savoir qu'elle fut condamnée à cette époque, par son extrémité donnant sur la place du Vauvert¹⁶. Rapidement, le reste de cette ruelle fut récupéré par les riverains.

Une venelle existait entre l'église Sainte-Croix et le couvent des filles de l'Union Chrétienne (repère 9). Objet de nombreux litiges à la période révolutionnaire, elle permettait d'accéder aux jardins de l'hôpital, d'un particulier et des sœurs de l'Union-Chrétienne. Pour ces dernières, il s'agissait alors de l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Thomas reconstruite au XIII^{ème} siècle, détruite ensuite, mais dont on gardait encore le souvenir au XVII^{ème} siècle¹⁷.

La venelle du « maistre d'escole » était située non loin, et permettait de rejoindre les fortifications ouest de la Citadelle, notamment la « tour du Mitan » (repère 10). Cette voie existe encore, malgré l'amputation de son extrémité.

Dans le secteur de la ville haute, se trouvait la ruelle de la Violette (repère 11) aujourd'hui disparue. Sa présence encore marquée sur le cadastre actuel est plusieurs fois citées dans les archives du XVIII^{ème} siècle. Elle semble avoir été spoliée peut-être avant ou pendant la période révolutionnaire.

La cité de Parthenay comportait de nombreux « culs-de-sac » qui conduisaient aux fortifications. Nous avons déjà évoqué celui qui menait à la « tour du Mitan », mais il en existait bien d'autres. Les deux qui portent le repère 12 ont disparus l'un avant la Révolution, l'autre « le cul-de-sac Morin » fut acheté par un riverain en 1839¹⁸.

La venelle de la juiverie (repère 22) permettait, elle aussi, d'accéder aux fortifications. Elle est partiellement amputée à son extrémité.

Une autre venelle menant aux fortifications existait non loin. Elle longeait le cloître des cordeliers et permettait d'accéder à l'enceinte est (repère 21). Parfaitement repérable sur le cadastre, sa disparition ne peut être datée à ce jour.

Au cœur de la cité, sur la paroisse Saint-Jean, existait une venelle aujourd'hui disparue, qui fit l'objet d'une enquête. En effet, le bureau des finances du Poitou rendit une ordonnance en 1773, portant qu'information serait faite sur l'opportunité de supprimer la venelle reliant l'actuelle petite rue des Vaux à l'actuelle rue Bombarde (repère 13). C'était chose faite peut-être avant la Révolution¹⁹.

¹⁴ Archives Nationales, Q398.

¹⁵ Pour la documentation, il s'agit en l'occurrence des archives, notamment les actes notariés. Les plans comprennent : le plan de Trudaine (vers 1750), le plan d'alignement de 1817 et le cadastre de 1834.

¹⁶ Archives des Deux-Sèvres, 3E12268, acte du 12/6/1755.

¹⁷ Sur l'histoire de cette chapelle, voir « La Gâtine historique et monumentale » de Bélisaire Ledain.

¹⁸ Registre des arrêtés en date du 18/04/1844. Registre des délibérations 1835-1844.

¹⁹ Archives des Deux-Sèvres, 11F87. Registre des arrêtés 1791-1865 en date du 12 nivose An X.

Intéressons-nous maintenant à « l'îlot n° 5 » situé au cœur de la Vau Saint-Jacques, et qui fait l'objet depuis plusieurs années de projets d'aménagement et d'études de bâtis. Cet ensemble comprend la caserne Férolle que nous avons déjà évoquée. Il comprend également les vestiges de plusieurs ruelles disparues.

La première partait de la rue Férolle et rejoignait la cour à Moïse, parallèlement à la rue de la Vau Saint-Jacques (repère 14). Cette ruelle est encore bien visible en son milieu. L'étude du cadastre, du plan de Trudaine et le recueil d'informations contenues dans certains actes notariés ont permis d'en retrouver le tracé. La date de sa disparition n'est pas connue, mais semble se situer, elle aussi, à la période Révolutionnaire ou juste avant.

La seconde ruelle nous est surtout connue par l'étude du cadastre et du bâti actuel (repère 15). Elle est étroitement liée aux bâtiments anciens qui composent aujourd'hui la caserne Férolle (repère 7). Elle partait d'un côté de la rue de la Vau Saint-Jacques, et de l'autre de la rue Férolle. Elle longeait ensuite la salle d'apparat qui va faire l'objet de réparations. La venelle devait ensuite contourner cette salle et rejoindre la ruelle que nous venons d'évoquer et qui rejoignait la cour à Moïse.

Non loin des vestiges de l'église Saint-Jean, on dénombre encore les traces de quelques ruelles. A la fin de la période révolutionnaire, un particulier tenta de récupérer une portion de la rue du Puits-Saint-Jean (repère 19). L'intervention de la municipalité, l'obligea à laisser une ruelle suffisamment large. Le mur qui longe cette ruelle, fut alors édifié avec les matériaux provenant de la démolition de l'église Saint-Jean, et l'on y trouve des éléments sculptés. Dans le même temps, ce riverain avait supprimé la « ruelle » qui passait par le cimetière Saint-Jean (repère 16). Malgré l'intervention de la municipalité, cette voie ne fut pas rouverte²⁰.

La ruelle portant le repère 18, semble être assez ancienne, car il y fut découvert des sépultures, au devant du puits Saint-Jean, sous la rue actuelle (repère 17). Le plan cadastral permet de supposer qu'elle débouchait au carrefour des rues dégagées (petite et grande).

Évoquons maintenant la ruelle qui reliait la rue de la Vau Saint-Jacques à la rue de la petite dégagée (repère 20). Cette voie est encore bien marquée dans la topographie parthenaisienne, bien qu'elle soit déjà condamnée sur le plan de Trudaine (vers 1750). La ruelle conserve les murs qui la délimitaient, et seul un bâtiment la sépare en son milieu.

Certaines rues auraient pu disparaître. Ainsi en 1838, un riverain demanda à acquérir une portion de la place du Vauvert²¹. L'année d'avant, notre actuelle rue Georges Turpin (anciennement petite rue de la Citadelle), qui était alors dénommée rue des Gourmands, fut condamnée par la volonté municipale. Les pétitions de certains habitants obligèrent cette dernière à faire procéder à la réouverture de cette voie²².

Débordons encore sur le XI^e siècle, pour évoquer l'agrandissement de la place des Bancs. La halle de boucherie qui s'y trouvait avait été démolie pendant la Révolution en l'an III. Dès 1813, il fut envisagé d'agrandir cet espace pour y aménager une place, mais ce n'est qu'en 1830 que les travaux seront achevés après la démolition de trois maisons²³.

Voici donc l'état de la cité de Parthenay au XVI^e et au tout début du XI^e siècle. La ville changera vraiment de visage autour de 1836. Elle se développe alors hors de son écrin de pierre et certaines petites industries voient le jour. Parthenay avait gardé son aspect général qui remontait à la fin du XI^e siècle. Certes, au XV^e siècle, la cité subit de profonds changements

²⁰ Registre des délibérations 1810-1835, 1/05/1816, 30/01/1817, 16/05/1808 (rappel de l'acte de vente).

²¹ Registre des délibérations 1835-1844 en date du 13/05/1836.

²² Registre des arrêtés et délibérations 1814-1836. Registre des délibérations 1835-1844.

²³ Archives des Deux-Sèvres, L2 Suppl. 08. Registre des délibérations 1810-1835.

qui sont encore visibles aujourd'hui, mais malgré les mouvances parcellaires que l'on dénombre dans les archives, les grands axes et les principaux îlots nous sont parvenus intacts²⁴.

Albéric VERDON, 1999.

²⁴ Cette petite synthèse résulte d'une recherche qui n'est pas achevée.